

Règlement spécifique lié à l'utilisation des espaces réservés aux rhétos

Le local rhétos est un espace se trouvant dans le préau mis à disposition des élèves de 6^{ème} année afin de favoriser l'autonomie, la responsabilité et la convivialité. Son utilisation est soumise aux règles suivantes :

Accès au local :

- Le local est réservé exclusivement aux élèves de 6^{ème}.
- Les horaires d'accès sont définis par l'établissement et doivent être strictement respectés.
- L'accès peut être temporairement suspendu en cas de non-respect du règlement ou pour des raisons organisationnelles.

Comportement attendu

- Le local doit rester un lieu calme, respectueux et sécurisé.
- Les élèves veillent à adopter une attitude responsable, tant envers leurs pairs qu'envers le personnel éducatif.
- Tout comportement perturbateur, irrespectueux ou contraire au règlement de l'école peut entraîner une sanction et/ou la perte d'accès au local.

Propreté et entretien

- Chaque élève est responsable de la propreté du local.
- Les déchets doivent être jetés et triés dans les poubelles prévues à cet effet.
- Le mobilier doit être utilisé correctement et remis en ordre avant de quitter les lieux.
- Toute dégradation volontaire ou négligence grave fera l'objet de sanctions disciplinaires et d'une éventuelle facturation.

Utilisation du matériel

- Le matériel mis à disposition (mobilier, casiers, jeux, équipements divers) doit être utilisé avec soin.
- Aucun matériel personnel potentiellement dangereux ou non autorisé n'est admis dans le local.
- Les appareils électroniques ne peuvent être utilisés dans le local (GSM, montre connectée, consoles de jeux, d'échanges sportifs, ...)

Nourriture et boissons

- La consommation de nourriture et de boissons est autorisée uniquement si elle ne génère ni saleté ni nuisances.
- Les élèves veillent à nettoyer immédiatement tout déchet ou incident (renversement, emballages, etc.).
- La commande de nourriture venant de l'extérieur est interdite.

Respect des lieux et du voisinage

- Le local doit rester un espace non bruyant afin de ne pas perturber les cours ou les activités environnantes.
- Les déplacements et regroupements aux abords du local doivent se faire dans le calme.

Zone pique-nique

La zone pique-nique est un espace extérieur convivial, aménagé de bancs en bois et situé à la sortie du réfectoire. Elle est réservée exclusivement aux élèves de rhétorique pour y prendre leur dîner dans un cadre calme et respectueux.

L'accès et l'utilisation de cet espace sont soumis aux règles suivantes :

- respecter les horaires d'accès fixés par l'établissement ;
- ranger les plateaux et la vaisselle après utilisation ;
- jeter et trier les déchets dans les poubelles prévues à cet effet ;
- utiliser les bancs conformément à leur fonction, c'est-à-dire comme espace d'assise et non comme support de jeu ou de déplacement.

Responsabilité et sanctions

- L'usage du local rhétos et de la zone pique-nique repose sur la confiance et la maturité des élèves.
- En cas de non-respect du règlement, l'établissement peut :
 4. retirer temporairement ou définitivement l'accès au local et/ou la zone pique-nique;
 1. appliquer des sanctions disciplinaires prévues par le ROI ;
 2. exiger la réparation ou le remboursement de tout dommage causé.